

Hotel de Ville – 69 grande rue
78550 HOUDAN
Téléphonie : 01.30.46.81.30

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE HOUDAN

ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE

YVELINES

Arrêté n° 2022-07-13 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Pierre LEHMULLER, 3ème Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Houdan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à des membres du Conseil Municipal,
et l'article L.2122-24 du CGCT relatif aux pouvoirs de police du Maire,

Vu la délibération n°10/2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 11/2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 44/2022 en date du 12 juillet 2022 supprimant un poste d'adjoint et modifiant le tableau du Conseil municipal,

Vu le règlement intérieur adopté le 22 octobre 2020 et modifié par délibération du 1^{er} juin 2022,

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur à Monsieur Jean-Pierre LEHMULLER,

Considérant les démissions de Mesdames Carine CATOGNI, 5^{ème} Adjointe au Maire et de Catherine BUON 1^{ère} Adjointe au Maire, acceptées par Monsieur le Préfet,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre LEHMULLER devient, de fait, 3ème Adjoint au Maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de maintenir la délégation de fonction du maire, relative à la sécurité publique, les affaires générales et le personnel, au bénéfice du 3ème Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace celui du 1^{er} juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Pierre LEHMULLER.

Article 2 : Il est donné délégation de fonction à Jean-Pierre LEHMULLER, Adjoint au Maire aux secteurs Affaires Générales, Ressources Humaines, Etat-Civil, Sécurité publique, Mobilité, Prise en compte du Handicap, Citoyenneté, pour exercer les attributions suivantes :

- affaires générales, Ressources humaines et Vie des services : recrutement, rémunérations, primes, avancements, télétravail, congés de toutes natures, formations, conditions de travail, règlement intérieur, interaction entre les services etc,
- état-civil : actes d'état-civil, pièces d'identité etc,
- sécurité publique : sécurité des bâtiments publics y compris défense incendie en relation avec l'Adjoint au Maire en charge des travaux, sécurité informatique et protection des données (RGPD), sécurité civile et publique : vidéo protection, lutte contre les incivilités, sensibilisation de la population, relations avec les forces et/ou autorités publiques (Préfecture, Gendarmerie, Polices, Services de secours et incendie etc), gestion des risques et situations de crise (plans Orsec, grand froid, canicule, PPMS, alerte intrusion, vigipirate, alerte attentats etc), organisation et conduite des astreintes et des réseaux d'alerte. Ace titre, il sera associé à toutes les décisions comportant un volet sécuritaire et notamment pour toutes les manifestations se déroulant sur le territoire communal),
- circulation, sécurité, déplacements : transports collectifs, circulations douces, handicap, zones 20 et 30, plan de circulation, sécurité routière etc ; et stationnement : organisation, zonage et réglementation, contrôle du stationnement. Dans ce cadre, il assurera la présidence de la Commission Circulation – Stationnement,
- accessibilité et accueil des personnes avec handicap : plan d'accessibilité de l'espace et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, adaptation des services à l'accueil des personnes avec handicap,
- citoyenneté et devoir de mémoire : sensibilisation et action pour développer la citoyenneté et le devoir de mémoire. Il assumera le rôle de correspondant défense et assurera le suivi, la relation et l'appui aux associations patriotiques (anciens combattants ou assimilés) et l'organisation des cérémonies patriotiques.

Il est donné délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre LEHMULLER pour signer tout acte ou document relatif à ces secteurs à l'exception de ceux comportant un engagement financier.

Article 3 : Lorsque la délégation entraîne une signature, celle de l'Adjoint sera précédée de la mention «par délégation du Maire ».

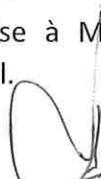
Article 4 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de Versailles, représentant de l'Etat, dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et publication. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Il sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan le 15 juillet 2022



Le Maire,
Jean-Marie TETART.



Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
de la Publication le :

Notifié à l'intéressé le :

Accusé de réception en préfecture
078-217803105-20220715-2022-07-013-AI
Date de télétransmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022